



La Ville met en place de nouvelles mesures : 2000 euros pour aider ses bars et ses cafés

Suite aux mesures prises tant par le CNS que par la cellule de crise provinciale bruxelloise qui affectent durement les activités de nombreux HORECA et ce depuis des mois, la Ville de Bruxelles a décidé de soutenir les bars et cafés qui doivent fermer pendant un mois.

En complément des aides régionales déjà annoncées et dans le même esprit de solidarité, la Ville de Bruxelles propose les aides suivantes :

- Prime de 2.000€ par bar/café fermés et boîtes de nuit - coût environ 1m. La **cellule HORECA** reste disponible aux commerçants pour plus d'information au numéro et email suivant : Horeca@brucity.be – 02/279 22 60 – 0800 20 035 (actif à partir du 09/10/2020).
- La Régie et le CPAS de la ville de Bruxelles vont exonérer pour au moins un mois les locataires qui doivent fermer. Nous appelons les propriétaires privés et les brasseurs à faire de même. Il y va d'une solidarité logique entre locataires et bailleurs.
Cellule de la régie foncière : covid.regie@brucity.be
Par ailleurs, le Collège décide également d'exonérer les loyers des buvettes des infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles.
- Le CPAS est par ailleurs à l'écoute de l'ensemble des commerçants ou employés ou ouvriers de ces cafés et bars (personnel HORECA ; serveurs, plongeurs, nettoyeurs, barmen ...) en difficultés financières habitants le territoire communal. Ceux-ci peuvent se tourner vers un service du CPAS dédié aux conséquences de la crise COVID-19, joignable au 0800/35.237. Le CPAS peut leur apporter une aide matérielle, sociale, médicale ou encore psychologique.

Cellule spécialement créée pour traiter le cas de nouvelles personnes avec des difficultés liées au COVID est joignable également par ; CASCovid@cpasbxl.brussels

<p>AIDE AU LOGEMENT Loyers, charges, ... à l'exclusion de la garantie locative.</p> <p>AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE Factures d'eau, gaz, électricité, accompagnement et guidance sociale et budgétaire.</p> <p>AIDE PSYCHOSOCIALE Prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus en cas de violences conjugales, problèmes d'anxiété, troubles psychiatriques, ...</p> <p>AIDE EN MATIÈRE DE SANTÉ Prise en charge de frais médicaux : consultations, médicaments, factures d'hôpitaux, achat de masques, gel.</p>	<p>AIDE À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE Achat d'outils informatiques dans le cadre de soutien scolaire (études secondaires et supérieures), accompagnement et formation aux démarches en ligne.</p> <p>AIDE FINANCIÈRE Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources, médiation de dettes, ...</p> <p>BESOIN DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ Intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, de lunettes, ...</p> <p>AIDE POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ Intervention dans les coûts de stages et activités parascolaires, pour les inscriptions en club de sport, ...</p>
--	---

Contacts presse :

Wafaa Hammich, cabinet du Bourgmestre wafaa.hammich@brucity.be

Alexandre Dermine, cabinet Echevin des commerces alexandre.dermine@brucity.be

Benjamin Adnet, cabinet 1^{er} Echevin et Echevin des sports benjamin.adnet@brucity.be

Florence Cabrera, cabinet Logement et CPAS : florence.cabrera@brucity.be